



Dégât des eaux et travaux remise en état

Par **SofieJ**, le **20/07/2015** à **17:25**

Bonjour,rrnrnEn juillet 2014, nous avons eu un dégât des eaux suite à 2 fuites de tuyaux encastrés.rnNotre assurance nous a indemnisés pour les biens, celle du propriétaire doit prendre en charge les travaux.rnCela fait plus d'1 an que le litige a eu lieu et les travaux de réfection ne sont toujours pas fait.rnNous vivons dans une chambre aux murs et plafond moisissés, une peinture écaillée et au parquet tout gondolé. rnLe propriétaire refuse de faire un geste pour le montant du loyer, nous payons depuis 1 an le même loyer en ayant une chambre vétuste.rnrnAvons-nous un recours ?rrnrnMerci d'avance pour votre aide.rnrnCordialement,rrnrnSophie